

DECISION TARIFAIRE N°580 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE JOURNEE POUR L'ANNEE 2015 DE IME - LE LOGIS DE VILLAINE - 790000244

Le Directeur Général de l'ARS Poitou-Charentes

VU	le Code de l'Action Sociale et des Familles :
----	---

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014 :

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

VU l'arrêté du 17 juillet 2015 portant nomination de M. François FRAYSSE par intérim en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Poitou-Charentes;

VU l'arrêté en date du 01/07/1955 autorisant la création de la structure IME dénommée IME - LE LOGIS DE VILLAINE (790000244) sise 0, CHT DE VILLAINE, 79400, AZAY-LE-BRULE et gérée par l'entité IME VILLAINES (790000434);

VU la décision tarifaire initiale n° 35 en date du 06/07/2015 portant fixation du prix de journée pour l'année 2015 de la structure dénommée IME - LE LOGIS DE VILLAINE - 790000244

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée IME - LE LOGIS DE VILLAINE (790000244) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	944 891.46
DEPENSES	- dont CNR	21 375.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	6 521 313.95
	- dont CNR	52 325.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	812 238.00
	- dont CNR	37 300.00
ļ	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	8 278 443.41
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	7 998 002.00
	- dont CNR	111 000.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	96 627.43
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	63 587.52
	Reprise d'excédents	33 316.00
	TOTAL Recettes	8 191 532.95

Dépenses exclues des tarifs : 86 910.46 €.

ARTICLE 2 Pour l'exercice budgétaire 2015, la tarification des prestations de la structure dénommée IME - LE LOGIS DE VILLAINE (790000244) s'établit désormais comme suit, à compter du 01/11/2015;

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat	464.51
Semi internat	117.19
Externat	0.00
Autres 1	447.04
Autres 2	0.00
Autres 3	0.00

ARTICLE 3

A compter du 1^{er} janvier 2016, et dans l'attente de la fixation d'un prix de journée unique résultant des autorisations budgétaires 2016, le prix de journée applicable à l'IME DE VILLAINE est fixé à 254,17 €

ARTICLE 4

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 17, cours de Verdun, 33074, BORDEAUX Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 5

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture DEUX-SEVRES.

ARTICLE 6

Le directeur général de l'agence régionale de santé Poitou-Charentes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « IME VILLAINES » (790000434) et à la structure dénommée IME - LE LOGIS DE VILLAINE (790000244).

FAITA Poihers

, LE

28 OCT. 2015

Le directeur général par intérim

François FRAYSSE

Caroline SAULNIER

